

Québec, le 16 janvier 2026

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Leader.SJB@assnat.qc.ca

Objet : Question concernant les modifications apportées à la Politique linguistique de l'État

Monsieur le Leader parlementaire du gouvernement,

J'ai pris connaissance de la question inscrite au feuillet le 4 décembre 2025 par la députée de la circonscription de Sainte-Marie–Saint-Jacques, M^{me} Manon Massé, concernant les modifications apportées à la Politique linguistique de l'État.

Nous tenons à remercier la députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques de nous avoir fait part de ses préoccupations quant aux effets que pourrait avoir la nouvelle version de la Politique linguistique de l'État, plus particulièrement sur les personnes non binaires. Le Québec se compte parmi les États les plus égalitaires et inclusifs, et il nous importe qu'il le demeure.

D'entrée de jeu, rappelons que les modifications apportées à la Politique linguistique de l'État ont pour objectif d'assurer la cohérence des pratiques rédactionnelles au sein de l'administration publique et de renforcer l'exemplarité de l'État en matière d'utilisation de la langue française. Ces modifications concernent uniquement les communications écrites de l'Administration avec la population, de même que celles entre les membres du personnel de l'Administration.

Plus particulièrement, la modification touchant à l'utilisation des mots émergents permettra de s'assurer que l'Administration utilise un vocabulaire accessible et conforme aux normes actuelles de la langue française. En outre, elle ne concerne pas le bloc-signature du personnel de l'Administration.

Nous confirmons à la députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques que les modifications apportées à la Politique linguistique de l'État ne modifient pas l'accès aux services publics pour les personnes non binaires et ne changent en aucun cas le droit de ces personnes d'utiliser le marqueur X dans les divers documents gouvernementaux.

Le ministère de la Langue française cultive des liens étroits avec un vaste réseau d'émissaires provenant des organismes de l'Administration grâce à divers outils de communication qui réfèrent aux outils de l'OQLF pour de bonnes pratiques en la matière. Ces différents canaux de communication seront mis à profit dans les prochaines semaines en concordance avec la mise en ligne dans la Vitrine linguistique, par l'Office québécois de la langue française, de propositions épïcènes pour le bloc-signature qui respectent les règles admises en français et qui tiennent compte des besoins des personnes non binaires.

Je m'assurerai de transmettre personnellement à la députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques les différentes communications ainsi que les outils diffusés en lien avec le présent dossier.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Leader parlementaire du gouvernement, mes salutations distinguées.

Jean-François Roberge
Ministre